
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants: 9

Séance du 17 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR

Représentés: Isabelle BILAND-PERENNES par Evelyne BEAUVAIS, Jean-Claude BORLETEAU par Denis CELADON

Excuses: Paul EMARD

Absents: Simon THIERRY

Secrétaire de séance: Patrick VALEUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Inscription de la Forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2019 - DE 2019 020

Le procès verbal de la séance du 21 MAI 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Objet: CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS - DE 2019 021

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux conventions rédigées par la commune de Saint Pierre les Nemours pour l'année scolaire 2019 - 2020 :

- Convention d'application du coût de la scolarité en matière de dérogations scolaires à la commune de Châtenoy ;
- Convention d'accueil des enfants de la commune de Châtenoy à l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Pierre les Nemours et de règlement financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux conventions ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Objet: INSCRIPTION DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - DE 2019 022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du bureau communautaire du 27 juin 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), Monsieur Frédéric VALLETOUX, Maire de Fontainebleau et Conseiller Régional, a présenté le dossier de demande d'inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La CCPN est potentiellement concernée et plus particulièrement 10 communes qui sont citées car étant en covisibilité des points les plus hauts de la Forêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Est favorable à marquer un intérêt pour la démarche initiée par la commune de Fontainebleau ;
- Souhaite que la commune de Châtenoy soit intégrée à la liste des communes figurant au dossier d'inscription ;

- Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame BEAUVAIS signale des problèmes de stationnements gênants rue de la Mairie. Le conseil municipal décide dans un premier temps d'entrer en contact avec les personnes concernées, et si les démarches engagées devaient ne pas aboutir, il serait envisagé une réglementation sur le stationnement dans cette rue.
2. Rénovation Ecogîte : une aide à l'hébergement touristique a été accordée à la commune pour un montant de 5000€ par la Communauté de Communes du Pays de Nemours.
3. Rénovation Ecogîte : le mobilier a été choisi, la cuisine est commandée.
4. Rénovation Ecogîte - avancement des travaux : les travaux ont été à l'arrêt pendant plusieurs jours du fait des congés d'été, ils ont repris lundi.
5. Nouveau responsable de la salle communale : Monsieur BORLETEAU ne pouvant plus assumer cette fonction, il convient de désigner un nouveau responsable pour effectuer les états des lieux et la remise des clés lorsque la salle est louée. Plusieurs conseillers proposent d'effectuer cette tâche à tour de rôle selon leurs disponibilités.
6. A l'occasion du 7ème rassemblement de véhicules anglais, organisé par l'association ENGLISH renCART le dimanche 1er septembre, une halte sera faite en milieu de matinée sur la place de la mairie.
7. Le mur longeant la mare située à l'angle de la rue de la Fourche et de la rue de la Mairie est en partie détérioré. Ce mur, est au centre d'un questionnement sur la mitoyenneté. Nous allons nous rapprocher des services compétents pour obtenir une réponse concrète.
8. Monsieur le Maire tient à remercier Aurélien FOURCAULT, Christophe BEAUVAIS et Patrick VALEUR pour leur aide pour l'étalage du calcaire dans les nouvelles allées du cimetière. Le compactage sera effectué par l'agent technique très prochainement.
9. Madame Laurence PICOT signale de nouveaux problèmes de dépôts sauvages au niveau des bornes d'apport volontaire. Monsieur le Maire l'informe que l'agent technique passe les enlever une fois par semaine.
10. Madame BEAUVAIS demande aux membres du bureau du Comité des fêtes la date de la prochaine Assemblée Générale. Celle-ci se tiendra certainement à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

**Le Maire
Denis CELADON**